

Le déménagement de l'ONF épinglé

La délocalisation du siège à Compiègne est estimée à 31,5 M?. Trop cher pour l'Office national des forêts et pas efficace pour le Sénat qui doute de « la rationalité économique » de l'opération. Les forestiers manifestent cet après-midi.

Dix-huit mois après avoir annoncé la délocalisation du siège parisien de l'Office national des forêts (ONF) à Compiègne, le gouvernement officialisera, cet après-midi, à l'Hôtel de Ville, cette compensation accordée à la ville du sénateur-maire UMP, Philippe Marini, pour le départ de l'École d'état-major (annoncé pour 2012). Mais le ministre du Budget, Éric Woerth, et le nouveau président du conseil d'administration de l'ONF, Hervé Gaymard, devront compter avec la grogne des agents forestiers. Le syndicat FO, majoritaire, a appelé au rassemblement devant la mairie. La CGT prépare aussi un comité d'accueil au ministre. La plupart des syndicats de l'ONF ne désarment pas contre la délocalisation « aberrante » du siège de l'avenue Saint-Mandé (XIIe) et de quelque 280 agents. « La qualité de vie à Compiègne est peut-être meilleure que celle de Paris mais ce déménagement pose un problème humain et financier. Ces 280 personnes installées en région parisienne, souvent dans le sud de Paris, vont devoir faire des déplacements de quatre heures par jour parce que l'on ne déracine pas

une famille du jour au lendemain, peste Bruno Derouané, secrétaire territorial CGT-Forêt. Concernant les mesures d'accompagnement financières, c'est le flou absolu. Rien n'a été inscrit au budget 2010 et rien n'a été expliqué dans le détail au personnel, au point que beaucoup se berçaient d'illusions et pensaient que le projet ne se ferait pas. » La possibilité de louer des salles à Paris La signature de cet après-midi intervient au plus mauvais moment pour l'ONF, en proie à des difficultés financières importantes et à un climat social, où les trois principaux syndicats ne siègent plus depuis un an au comité technique paritaire. « *D'un point de vue égoïste, nous pourrions nous dire : "C'est formidable ; on sera plus près de la forêt." Mais pour l'intérêt financier de notre organisme, on ne voit pas ce déménagement d'un très bon oeil d'autant que le gouvernement fait peser des charges nouvelles sur le budget de l'ONF. »* Ce déménagement, imposé par l'État, est en effet loin d'être bouclé financièrement. La construction du nouveau siège compiégnois, au bout du camp des Sablons, est estimée à

31,5 M?, hors mesures d'accompagnement pour le personnel et hors coût de déménagement. Contrairement à ce qu'il prévoyait, l'ONF devra acheter le terrain à la valeur estimée par les Domaines et non à l'euro symbolique. Il devra financer le projet par la vente de ses locaux actuels. Or, celle-ci ne devrait rapporter que 12 M?. Qui paiera la différence ? Malgré l'emprunt prévu par l'ONF (14 M?), le compte n'y est pas. « *Le ministre du Budget a exigé que l'ONF présente une estimation plus réaliste* », indique Bertrand Brassens, conseiller général du canton de Compiègne sud-est et ancien membre du conseil d'administration de l'ONF. Ce montage financier approximatif donne du grain à moudre à la CGT-Forêt qui dénonce « *une aberration économique, imposée pour des raisons bassement politiques* ». « *On déplace un siège et 280 personnes pour compenser le départ d'une école, uniquement pour des questions de relations politiques entre Nicolas Sarkozy et Philippe Marini, mais on fait fi du bon sens et du personnel, s'indigne Bruno Derouané. Quand les directions territoriales de la Basse-Normandie,*

de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais se réunissent, c'est à Paris. Cela coule de source ; c'est central. Compiègne ne l'est pas. »
Curieusement, la CGT a trouvé un allié insoupçonné en octobre. Dans son rapport sur la situation financière de l'ONF, le Sénat s'inquiète de « **la rationalité économique** » de cette « **opération génératrice de tensions au sein du personnel et dont l'impact social n'est pas encore chiffré** » .
Pire, il épingle ce déménagement « **pas efficace** » sur le plan « **opérationnel** » , « **puisque la possibilité de louer des salles de réunion à Paris intramuros est envisagée dès à présent** » .
Un comble : dans la commission des finances signataire de ce rapport, siège un certain Philippe Marini qui, à Compiègne, se félicitait, dès 2009, que le départ de l'École d'état-major soit compensé « **poste pour poste** » .